

Adaptation des activités des Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP) 2020 Épidémie de Covid-19

Madame, Monsieur,

Suite aux décisions prises par le Conseil national de sécurité ce 20/08, il nous apparaît que les activités des LREP peuvent reprendre, sous certaines conditions à partir de ce 1^{er} septembre.

Les enfants ont repris le chemin de l'école à temps plein, ils retrouvent leurs copains, reprennent les cours et une vie sociale se rapprochant de celle qu'ils connaissaient avant l'épidémie de COVID-19. Les tout-petits retrouvent ou continuent d'aller à la crèche ou chez l'accueillant.e.

Afin que les enfants et leurs familles retrouvent progressivement un équilibre et un bien-être, il est donné la possibilité aux LREP de rouvrir leurs portes. Cependant, retrouver les accueillant.e.s, ses copain·ines, profiter d'échanges, d'activités ludiques, créatives, ne pourra se faire que si les conditions de sécurité sont réunies. Les mesures qui sont prises à présent doivent permettre aux LREP de poursuivre autant que possible leurs missions : accueillir conjointement des enfants et des parents, accompagner les parents dans l'exercice et la pratique de leur parentalité et les soutenir face à des difficultés qu'ils pourraient rencontrer, soutenir et favoriser le développement de la relation parent(s)-enfant(s), avec pour objectif final le développement harmonieux de l'enfant, tout en adaptant leurs activités aux contraintes actuelles.

C'est dans ce cadre que s'insère ce protocole qui fait entièrement confiance aux professionnels des LREP mais aussi aux enfants et à leurs parents. Les consignes établies sont un juste équilibre entre les mesures barrières et d'hygiène nécessaires et l'harmonie du vivre ensemble.

Les mesures qui suivent sont des règles de base qui doivent permettre aux pouvoirs organisateurs des LREP d'identifier les normes essentielles à mettre en place et auxquelles ils ne peuvent pas déroger. Ainsi, ils pourront organiser un accueil sécurisé et sécurisant pour tous (enfants, familles et professionnels), adapté à leur situation et leur environnement.

Rappelons qu'une faible proportion (<5%) de l'ensemble des cas COVID-19 signalés dans l'UE/EEE et au Royaume-Uni concerne des enfants (âgés de 18 ans et moins). Lorsqu'un diagnostic de COVID-19 est posé, les enfants sont beaucoup moins susceptibles d'être hospitalisés que les adultes, et les décès dus au COVID-19 chez les moins de 18 ans restent extrêmement rares. Les mêmes observations sont faites en Belgique^[1].

En conséquence, les activités des Lieux de Rencontre Enfants et Parents apparaissent comme une nécessité.

Cette communication pourrait cependant être modifiée en fonction de l'évolution de l'épidémie et des décisions prises par les autorités.

^[1] Infection covid-19 chez les enfants en Belgique <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/surveillance-covid-19-linfection-chez-les-enfants-en-belgique>

Les explications pratiques sont détaillées dans les annexes à ce document :

- Annexe 1 : Organisation des activités dans les LREP
- Annexe 2 : Mesures générales d'hygiène individuelle et de nettoyage des locaux en milieu d'accueil dans le contexte d'épidémie de coronavirus (version du 02/09/20)
- Annexe 3 : Port du masque en tissu / masque chirurgical

La Direction Recherches et Développement reste à votre disposition pour tout renseignement, par téléphone au 02/542 13 21 ou par mail (christel.motaiglesias@one.be).

L'ONE tient une fois encore à vous remercier pour votre investissement auprès des enfants et de leurs parents en cette période si particulière et inédite. Les différentes initiatives et adaptations de vos activités que vous avez prises l'ont été en faveur de leur bien-être.